

# LE SITE GROUPE-VENTURA.COM

**Categories:** [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

**Tag:** [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans les produits ETF ou l'arbitrage. Ces produits financiers, même adossés à un soi-disant livret sécurisé sont à très haut risque. Il s'agit de placement peu ou pas connus des consommateurs particuliers. Nous sommes un peu surpris que les produits ETF reviennent à la "mode".... Ne donnez pas suite à toute proposition de ce type.

## Le site internet

Il a été créé le 26/06/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/groupe-ventura.com>

## Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

## Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 62 14 08 72

Il s'inscrit dans une série intéressante :

g4partners.com	01 62 14 06 90
revolut-epargne.com	01 62 14 07 94
groupe-ventura.com	01 62 14 08 72
s-c-solis.com	01 62 14 09 99

Le numéro 07 43 13 34 11

Il s'inscrit dans une série intéressante :

clone banque revolut	07 43 13 31 97
cryotoxtrade.com	07 43 13 33 37
cryotoxtrade.com	07 43 13 33 43
groupe-ventura.com	07 43 13 34 11

### **Les faux noms**

Le site utilise :

- Mme Valérie FAURE

### **Les produits**

Il est proposé d'investir dans les ETF ou l'arbitrage. Ces deux produits sont très complexes et demandent des connaissances très poussées. C'est en outre très risqué ! Nous publions un mail envoyé aux potentiels clients :

[le-mail-du-site-groupe-ventura.com.pdf](#)

Nous avons sauvegardé le contenu du site. Nous publions les pages relatives aux ETF et à l'arbitrage :

[La-page-robot-darbitrage-du-site-groupe-ventura.pdf](#)

[La-page-ETF-du-site-groupe-ventura.pdf](#)

### **Les informations juridiques**

Il a été usurpé le nom d'une société totalement étrangère à cette arnaque. Elle est spécialisée dans le secteur des activités des sociétés holding. Cette activité lui interdit toute proposition commerciale ! L'utilisation de ce type de société est courante sur les arnaques aux vins.

## Conclusion

### **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

### **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

## **ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>**

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

